

## **Aide et soutien à la parentalité dans le cadre du schéma enfance famille**

Mise à jour : Il y a 4 ans

### **Nature et objectif de l'aide**

Aide et soutien à la parentalité :

- liens parents enfants,
- activités de l'éveil de l'enfant,
- parrainage,
- activités liées à l'adoption et à la recherche des origines.

### **Bénéficiaires**

Associations à but non lucratif.

### **Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)**

- l'action doit être en lien direct avec l'objet de l'association
- l'activité doit présenter un intérêt départemental

### **Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement**

Subventions individualisées allouées par la Commission permanente du Conseil général au vu de l'intérêt des activités proposées, avec mise en place éventuelle d'une convention.

### **Pièces à fournir au dépôt du dossier**

## **Aide et soutien à la parentalité dans le cadre du schéma enfance famille**

Mise à jour : Il y a 4 ans

- statuts de l'association,
- récépissé de déclaration à la préfecture,
- copie de l'annonce parue au Journal Officiel,
- liste nominative des membres du Bureau et du Conseil d'administration dans leur cadre professionnel,
- procès-verbal de la dernière Assemblée Générale,
- relevé d'Identité Bancaire,
- courrier de présentation du projet.

### **Documents évaluatifs d'activité :**

- rapport d'activité de l'exercice précédent,
- projet d'activité envisagé sur l'exercice en cours.

### **Documents comptables :**

- bilan comptable au 31 décembre de l'année précédente, approuvé en Assemblée générale après certification du Président de l'Association ou du Commissaire aux comptes,
- budget prévisionnel détaillé de l'exercice en cours.

## **Direction de référence**

Direction de l'enfance et de la famille